



CTL emploi du 15 janvier 2021

La première convocation de ce CTL emploi prévue le 12 janvier fut boycottée par 3 OS (CGT, Solidaires et FO).

C'était une façon de contester la politique de destruction de notre administration d'autant plus néfaste en cette période de crise sanitaire.

Nous avons cependant décidé d'assister à la deuxième convocation qui avait pour ordre du jour :

1. Approbation du PV CTL Emplois du 14/01/2020
2. PLF 2021 emplois, pour avis
 - Suppressions d'emplois
 - Transformations et transferts d'emplois
3. Questions diverses

1- Approbation PV du CTL du 14/01/2020

Solidaire et CGT ayant boycotté la réunion en 2020 ne participent pas au vote, FO s'abstient et la CFDT vote pour.

2. PLF 2021 emplois pour avis

- Suppressions d'emplois

Le solde net de -7 emplois à la DISI Sud-Ouest s'obtient par la suppression de 8 emplois et la création d'un emploi, détaillées dans le tableau suivant :

	Suppression	Création
Toulouse	-1C dactylo	
Bordeaux	-2C dactylo	
CID 64	-1B PAU	
Poitiers	-2C adm	+1 IDIV
CID 17	-1C PAU	
Limoges	-1C veilleur de nuit	

- Transformations et transferts d'emplois

Mais des transformations viennent sensiblement modifier ces chiffres par grade. En effet avec

4 transformations de C en B, 4 transformations de B en A et 4 transformations de C en A ce sont 8 suppressions de C qui s'ajoutent pour financer 8 créations de A, aboutissant par catégories aux variations suivantes :

C	B	A	A+
-14	-2	+8	+1

Le Directeur se félicite que la DISI-SO soit moins touchée que les autres, il donne quelques explications à cela :

- Éditique: Poitiers devient l'un des 4 ESI éditique avec les nouvelles lignes d'impression, pour le moment la fermeture des autres ateliers éditiques n'a pas eu d'impact sur nous car celui qui nous concerne, Limoges ne fermera qu'en 2022 et de nouvelles missions devraient lui être confiées.

- la nouvelle politique de déconcentration des emplois DEV qui consiste à transférer des missions de centrale vers ESI de développement permet la création de 8 postes de A, cette opération s'effectuera sur plusieurs années et aura un impact sur TLSE, BDX et Limoges

--> Dans le cadre de la modernisation, centre ref REC/MEN à Limoges

--> Dans le cadre de la restructuration des structures informatiques, fusion MOA/MOE au 01/01/2021. Les DISI ne sont pas impactées sauf renforcement des missions MOE (ex : BDX missions MOE ANAFI et Métris, Poitiers / BDX extension chargé de projet en INTEX).

Le Directeur nous explique ensuite son opération de repyramidage, quel joli terme pour ce qui consiste à transformer des C en B ou en A, et des B en A.

Il minimise le sujet en disant qu'il ne supprime que 2 B PAU, et surtout des Dactylos et un veilleur de nuit. Ensuite il nous parle des métiers du passé et des métiers d'avenir requérant plus de responsabilités et pour lesquels il faut faire des transferts d'emplois en valeur ajoutée.

La CGT ne souhaite pas rentrer dans la discussion du bien fondé des suppressions et laisse la Direction à ses responsabilités.

Nous interrogeons la direction sur la fiche de poste pour un emploi IDIV administratif sur Poitiers.

Le directeur explique que l'on crée dans un 1er temps un emploi administratif et ensuite s'il y a un agent qui a une qualification, l'emploi subira une transformation administrative.

Pas besoin de passer au CTL.

Nous intervenons sur les changements de qualifications (analyste en PSE CRA par ex) et l'impact sur la situation de l'agent.

Le Directeur répond que ce n'est pas automatique, il faut que l'emploi occupé corresponde bien à la qualif obtenue, seule la mutation sur une "bonne" chaise garantie la rémunération (s'il y a chaise bien entendu).

Point demandé par une OS sur les services en tension CID17 et 47, SIL

Le Directeur rappelle l'importance de l'enquête « départ retraite ». Depuis le mouvement unique l'impact d'un départ à la retraite est beaucoup plus important.

Il n'y a pas de suppression d'emploi dans les CID17 et 47 cette année et il y aura un mouvement en septembre pour combler les postes libres.

Concernant les SIL, pas de tension sur les effectifs, dans certains endroits on est en surnombre.

Tension en 2020 car année extraordinaire (1,4 poste/agent → 2 postes/agents) mais ce n'est pas une année de référence. Il y a une priorisation des tâches et dépriorisation momentanée de certaines missions.

Un recrutement de vacataires et de contractuels est prévu aussi en 2021.

Vote suppressions : **contre** à l'unanimité

Vote transfert , transformation : **contre** à l'unanimité

Questions Diverses

Éditique Poitiers

Lecture de la motion des agents de l'éditique de Poitiers.

En réponse le directeur précise que cette motion sera remontée à SI et jointe au PV du CTL.

De manière générale, les 2 GT sur le sujet sont validés et actés, les OS réagissent en précisant qu'il n'y a eu aucun débat au niveau national, c'était une présentation aux OS, rien n'a pu être négocié.

Le directeur continue à décliner ce qui va être mis en place, en rappelant qu'il s'agit d'un protocole national s'appliquant de manière uniforme sur l'ensemble des 4 ESI, tant en matière d'horaires, de congés que de rémunérations.

La trajectoire éditique est actée pour que les machines soient opérationnelles avec les agents en équipe au 1^{er} septembre 2021 et pas avant (*donc pour lui ce n'est pas de l'empressement*). C'est à ce moment-là que tous les agents derrière les machines seront en équipe en 2x7H sauf certaines périodes où ils seront en 1x7H.

Le temps de travail sera annualisé avec certaines périodes où tous les agents devront être présents donc pas de congés possible.

La seule marge de manœuvre pour chaque ESI c'est les horaires d'arrivée et de départ, la précision sur les temps de pauses et déjeuner, l'alternance des équipes à la semaine ou changement tous les jours qui seront entérinés dans un règlement intérieur propre à l'ESI.

Équipe postée 2x7 ou 1x7, 5 jours à 7h avec 40 minutes de pause, la 8^{ème} heure sera exceptionnelle et pas obligatoire. (*on demande à voir le jour où ça arrivera*)

Le jour où c'est 1x7, tous les agents démarrent à la même heure et finissent à la même heure.

- Régime comme si les agents étaient à 38h30 donc 13 jours d'ARTT pour tous alors qu'ils ne feront que 35h.

- les agents vont gagner +

La CGT a quand même précisé que les agents perdaient une prime (1123 € bruts annuels) et que même si malgré tout cette nouvelle prime (3020 € bruts annuels) est plus importante ce

n'est pas suffisant, le gain final n'étant que de 158,08 bruts mensuels.

- pour ceux qui ont une prime informatique, elle sera conservée.

- les nouvelles machines vont permettre des meilleures conditions de travail (moins de charges lourdes...)

- le TP ne sera pas remis en cause

Les contraintes d'équipe existent déjà, le seul changement c'est qu'il y aura des équipes de manière permanente.

La CGT souligne que justement cette contrainte au quotidien va bouleverser la vie des agents, ce qui va engendrer de la fatigue pour certains, pour ceux qui ont des enfants, il va falloir trouver des modes de garde avant 7h le matin avec un coût supplémentaire.

Un entretien avec chaque agent va se faire pour savoir si l'agent veut rester ou pas à l'éditique

La CGT fait observer qu'il serait temps de faire un entretien ! Les demandes de mutation sont bouclées le 22/01/21 !

En ce qui concerne le suivi de production, pour l'instant il n'est pas question d'équipe, c'est encore à l'étude.

En ce qui concerne le CQ EIFI, ils ne seront pas en équipe.

Éditique Limoges

Au moment de la fermeture prévue en 2022 le Directeur s'engage à mettre en place le même dispositif que pour les agents de l'ADO lors de la fermeture de leur service.

Formation continue

La reprise se fait au coup par coup par l'IGPDE, quelques stages via sociétés privées (M2i...) en formule semi-distanciel.

Pas de formation en présentiel sur les établissements pour le moment, sauf une exception à Limoges (formation aux nouveaux métiers organisée par un prestataire privé).

Modalités concernant le couvre-feu

Cela ne va pas changer grand-chose, l'information sera faite sur l'Ulysse de la DISI, sachant que ça ne nous impactera qu'à partir de lundi soir.

On reste sur une journée normale – pas de journées banalisées.

La carte professionnelle est normalement suffisante comme justificatif – on fera passer le message pour les agents qui n'en n'ont pas..

On devrait recevoir une nouvelle version de l'autorisation de circulation papier rapidement, si pas arrivée lundi on adaptera celle utilisée actuellement (pour les collègues en équipe notamment).